

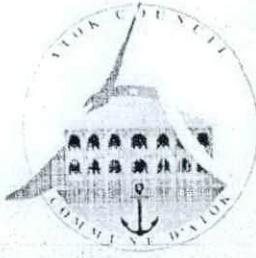
REPUBLIC OF CAMEROON

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT NYONG

COMMUNE D'ATOK



28.09.2022
REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

HAUT NYONG DIVISION

ATOK COUNCIL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°02BIS/AONO/CIPM/C-ATOK/SG/2022 DU 21/09/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DES ZONES NECESSITEUSES BIDJIGUE (3), NGOEMETAG (3), DJOUM (3), NDANKUIMB (1), MIKOAGUE(3), ZOGUELA (4), NTSINDA (3), BENDE (2), BIGEONS (8), ATOK/CFSO (1), SOUOMBOU (2)) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONG , REGION DE L'EST.

FINANCEMENT: BIP, EXERCICE 2022.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre de la réalisation de l'opération ci-dessus indiquée, le 1er Adjoint au Maire de la Commune d'Atok, Maître d'ouvrage, lance un appel d'offre national ouvert pour La réalisation des TRAVAUX D'ELECTRIFICATION PAR 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DES ZONES NECESSITEUSES BIDJIGUE (3), NGOEMETAG (3), DJOUM (3), NDANKUIMB (1), MIKOAGUE(3), ZOGUELA (4), NTSINDA (3), BENDE (2), BIGEONS (8), ATOK/CFSO (1), SOUOMBOU (2)) DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT - NYONG , REGION DE L'EST.

2. Consistance des travaux:

Les travaux comprennent les tâches suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

I-Travaux préparatoires ;

- Etude et piéagetage ;
- Fouilles en terrain latéritique ;
- Abatage et élagage des arbres ;
- Transport des matériels.

II-Pose des lampadaires

- Massif bétonné ;
- Pose des lampadaires à une crosse ;
- Plan de récolement.

3. Délai d'exécution:

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

4. Allotissement :

Les travaux sont regroupés en lot unique.

5. Coût prévisionnel des travaux:

Le coût prévisionnel des travaux est de : Cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC.

Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement:

Les travaux objet du présent appel d'offre sont financés sur le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.

7. Cautionnement provisoire:

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **500 000 (Cinq cent mille) FCFA**, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du dossier d'appel d'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'appel d'offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie d'Atok, dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du Dossier d'appel d'offres:

Le DAO peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la Mairie d'Atok, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Atok, d'une somme non remboursable de **Soixante-quinze mille (75 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du DAO.

10. Remise des offres:

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Commission interne de passation des marchés publics auprès de la Commune d'Atok, au plus tard le ~~41/11/2022~~heures précises soit par poste en colis recommandé avec accusé de réception soit déposé contre récépissé et devra porter la mention :

«AVIS d'Appel d'offres National N°02BIS/AONO/CIPM/C-ATOK/SG/2022 DU 21/09/2022 POUR LES TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION PAR 33 LAMPADAIRES SOLAIRES DES ZONES NECESSITEUSES (BIDJIGUE I(3),
NGOEMETAG I (3), DJOUM (3), NDANKUIMB (1) , MIKOAGUE (3), ZOGUELA (4), NTSINDA (3), BENDE (2),
BIGEONS (8), ATOK/CFSO (1), SOUOMBOU (2))DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT -
NYONG , REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BIP, EXERCICE 2022.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

11. Recevabilité des offres:

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière de l'offre administrative et technique, et aussi la date et l'heure limite de dépôt des dossiers seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du DAO. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des offres:

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Atok, dans la salle des conférences de la Commune d'Atok, le ~~11/01/2022~~ à 10 heures précises. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier d'Appel d'Offres.

13. Critères d'évaluation:

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

13.1.1. Critères éliminatoires

13.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence de la caution de soumission;
- b) Non-conformité et absence d'une pièce après le délai de 48H suivant l'ouverture des offres;
- c) Pièce falsifiée ou non authentique;

13.1.1.2. Offre technique:

- a) Fausse déclaration;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » conforme aux prescriptions du Règlement Particulier du DAO;
- e) Non obtention de vingt (20) critères sur vingt-cinq (25) à l'issue de la notation des critères techniques essentiels;

13.1.1.3. Offre financière :

- a) Offre financière incomplète;
- b) Pièce incomplète ou non conforme au modèle ou aux spécifications technique du DAO;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

13.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères);
- b) Moyens matériels (09 critères);
- c) Références (02 critères);
- d) Attestation de non redérence en cours de validité;
- e) Attestation de solvabilité financière de Vingt millions (25 000 000) FCFA (01 critère).

14. Durée de validité des offres:

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du Marché:

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du DAO.

16. Renseignements complémentaires:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables au Secrétariat particulier du Premier Adjoint au Maire de la Commune d'Atok.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP ;
- ✓ DDOMINMAP/HAUT-NYONG ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ DR/MINMAP/E ;
- ✓ CIPM/ATOK ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

ATOK, le 21.09.2022

Le Premier Adjoint au Maire,
(Autorité Contractante par Intérim)



Bogoumbé Calixte